

Sous les pavés, l'amiante

Des analyses ont révélé des taux d'amiante jusqu'à soixante fois supérieurs aux normes autorisées dans les égouts parisiens. Des mesures qui inquiètent le personnel communal.

Branle-bas de combat dans les égouts parisiens. La mairie vient de découvrir la présence « à des taux significatifs » d'amiante sur des canalisations souterraines, dans le III^e et le XIV^e arrondissement. Conséquence : une partie des travaux réalisés par les 250 égoutiers municipaux a été suspendue jusqu'à nouvel ordre. Même consigne pour les prestataires privés intervenant sur le réseau d'eau potable.

Selon la CFDT, qui a révélé l'affaire hier, les taux relevés par le laboratoire d'études des particules inhalées sont « 20 à 60 fois supérieurs aux valeurs limites d'exposition professionnelle ». L'amiante, matériau cancérigène dont l'usage est interdit en France depuis 1997, a été découvert sur du brai de houille. Ce résidu pâteux, obtenu à partir de goudron, était autrefois utilisé pour protéger les canalisations. D'après la mairie, il aurait été posé dans les années 1950.

Eau potable n'est pas contaminée

ANNE LE STRAT, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS

Combien de canalisations sont recouvertes de la fibre cancérigène ? « Malheureusement, nous ne disposons pas de plan de réseau nous indiquant ce genre d'information. Pour le savoir, il faudrait faire des prélèvements sur les 2 400 km de galeries que compte Paris, ce qui s'annonce très difficile », souligne Anne Le Strat, adjointe (PS) au maire de Paris, chargée de l'assainissement. Seule certitude : « L'eau potable n'est pas contaminée », indique l'élue, en se voulant rassurante.

Toujours selon la mairie, l'amiante ne serait pas volatil. « Ce n'est qu'en meulant ou en utilisant une masse que des taux 20 à 60 fois supérieurs à la limite sont constatés », souligne Anne Le Strat. Des déclarations qui



De l'amiante, matériau cancérigène dont l'usage est interdit en France depuis 1997, a été découvert sur le brai de houille qui protège certaines canalisations d'eau potable.

(L.P./MATHIEU DE MARTIGNAC.)

laissent sceptiques les égoutiers. « Ce sont les résultats du laboratoire de la Ville. Il faudrait une expertise indépendante », estime un employé municipal qui tient à conserver l'anonymat.

Myriam Alleaume, de la CFDT, est tout aussi dubitative. « Si des travaux d'entretien ont été effectués dans les égouts, combien de temps les particules vont-elles rester dans l'air ? L'étude ne le dit pas. Pourquoi alors laisser des agents continuer de descendre dans les galeries ? » La Ville promet de nouvelles mesures de protection pour son personnel.

JOFFREY VOVOS

Egoutier, un métier à haut risque

« L'amiante n'est sans doute pas le problème majeur des égoutiers, mais il constitue un risque supplémentaire », commente Claude Danglot. Ce médecin, également ingénieur hydrologue, a dirigé pendant près de trente ans le laboratoire d'analyses d'eau de Paris. « L'air que respirent les égoutiers est vicié, souligne-t-il. Il y a par exemple de l'hydrogène sulfuré qui peut entraîner de graves maladies,

notamment des cirrhoses. » Autre risque important : la contamination par le virus de l'hépatite E, que l'on trouve dans les matières fécales des rats et qui peut dégénérer en cancer du foie. Selon une étude réalisée de 2004 à 2009 par l'Inserm et le service de médecine du travail de la mairie de Paris, l'espérance de vie d'un égoutier est inférieure de sept ans à celle d'un ouvrier et de dix-sept ans par rapport à celle d'un cadre. J.V.